

LISTE DES PIÈCES JOINTES À FOURNIR :

- Délibération de la collectivité (sollicitant explicitement le financement, adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement)
- Présent formulaire dûment complété (en particulier planning des travaux et demandes de versement engageantes pour le Département, ainsi que plan de financement prévisionnel)
- Estimatif des dépenses liées à l'opération
- Plans de situation et/ou de travaux (selon la nature des travaux le Département et l'État pourront demander des éléments plus précis)
- Notice descriptive succincte indiquant en particulier les critères de développement durable ciblés
- Justificatif de propriété ou mise à disposition des terrains (pièce obligatoire pour l'État, le Département en précisera la nécessité selon la nature de l'opération)
- Engagement du maintien de la propriété de l'ouvrage dans le patrimoine de la collectivité pour une durée minimale de 10 ans (l'État et le Département en préciseront la nécessité selon la nature de l'opération)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Toute autre pièce que le maître d'ouvrage juge utile de communiquer au Département
- Décision attributive de subvention en cas de co-financement d'autres partenaires (document à fournir lors de la demande de solde pour le Département)
- Pour l'État pour les opérations d'aménagement de zones d'activités économiques industrielles ou artisanales : joindre un bilan financier prévisionnel (précisant notamment les recettes attendues, prix de revente des terrains).

Une collectivité ne peut solliciter une aide départementale pour un investissement relevant d'une compétence qu'elle a transférée à une autre collectivité.

Le Département se réserve la possibilité de demander tout document nécessaire à l'instruction du dossier.

Un dossier correspond à un projet comportant un programme de travaux de même nature, avec une continuité géographique et fonctionnelle avérée (exemples : rues connexes).

RAPPEL DES RÈGLES JURIDIQUES APPLICABLES AUX DEMANDES DE SUBVENTION :

	Pour le Département	Pour l'État
Dépôt du Dossier	La réception des demandes de solde AMITER complètes par le Département constitue un préalable à toute demande de financement au titre d'Ambition Moselle. À compter de 2021, la date limite de dépôt des dossiers complets est le 1^{er} septembre . Les dossiers reçus après cette date seront instruits au titre de l'année suivante.	Les dossiers déposés doivent concerner des projets matures dont le démarrage des travaux est prévu dans l'année.
Vie du Dossier	Le démarrage des travaux , sous la forme d'un ordre de service de travaux ou d'un devis portant la mention «bon pour accord», doit impérativement être postérieur au vote de la subvention départementale. Le démarrage des travaux doit être justifié obligatoirement par le maître d'ouvrage avant le 1 ^{er} anniversaire de la date d'attribution.	Le démarrage des travaux peut avoir lieu dès lors que le dossier est déposé auprès de la sous-préfecture. Le démarrage des travaux doit être effectif dans les deux ans à compter de la notification de réception du dossier (ce délai peut être raccourci ou prolongé d'un an).
Demandes de versement	Le respect de la programmation pluri-annuelle des demandes de versement est impératif. En cas de non-respect, la fraction annuelle de subvention est perdue. Sous réserve du respect de la programmation pluriannuelle des dépenses ; 1 ^{er} acompte possible dès justification de 10% des dépenses subventionnables. Dernier acompte à 90%. La demande de solde complète doit parvenir au plus tard 3 ans après la date d'attribution de la subvention.	Une avance de 30% est possible dès la justification du démarrage des travaux . Le dernier acompte à 80%. La demande de solde doit parvenir au plus tard 4 ans après le démarrage des travaux (une prolongation de 2 ans est possible).

Toute demande de subvention AMBITION MOSELLE doit être adressée en 2 exemplaires à :

Monsieur le Président du Département
Hôtel du Département
Direction du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires (DPAT)
1 rue du Pont Moreau • CS 11096 • 57036 METZ Cedex 01

Les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL:

Ces dossiers doivent être déposés à la sous-préfecture concernée

I. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Maître d'ouvrage :	_____	Adresse :	_____
Correspondant administratif :	_____	N° SIRET :	_____
		Tél :	_____
		Coordonnées :	Courriel : _____

INTITULÉ PRÉCIS DU PROJET :

Descriptif du projet :

Calendrier prévisionnel :

Date de délibération pour ce projet : _____

Date de commencement des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Date du début de la consultation pour le choix du maître d'oeuvre le cas échéant : _____

Date du début de la consultation des entreprises : _____

Coût total du projet :

Montant de la subvention DETR/DSIL sollicitée de l'État : _____

Montant de la subvention AMBITION MOSELLE sollicitée : _____

Montant total des autres aides publiques sollicitées : _____

Ce projet s'inscrit-il dans le cadre d'un contrat signé avec l'État ?

OUI NON

Préciser le contrat : _____

Autres : _____

Ce projet s'inscrit-il dans le cadre d'un contrat signé avec le Département ?

OUI NON

Autres dossiers AMBITION MOSELLE éventuels (cf règlement pour nombre maximum) :

Intitulé du projet	Montant travaux € HT	Montant AMBITION MOSELLE sollicité €
- _____	_____	_____
- _____	_____	_____
- _____	_____	_____

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR / ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de représentant légal de _____, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention de l'État / du Département pour le montant indiqué ci-dessus pour la réalisation du projet précité. Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier. J'ai sollicité les aides publiques indiquées au plan de financement du projet détaillé ci-dessus.

Pour l'État :

J'atteste que l'opération décrite ci-dessus, faisant l'objet d'une demande de subvention, n'a pas connu de commencement d'exécution (signature du premier acte juridique tel que les actes d'engagement des marchés ou signature d'un bon de commande) et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier ne soit réceptionné par les services de l'État.

Nom du représentant légal : _____

Cachet et Signature : _____

II. PLAN DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ

DÉPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT	%	PRÉCISER : Acquis / sollicité / à solliciter
ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES	_____	AIDES PUBLIQUES			
- _____	_____	AMBITION MOSELLE	_____	___	_____
MAÎTRISE D'OEUVRE	_____	État (DSIL/DETR)	_____	___	_____
ÉTUDES PRÉALABLES	_____	Union Européenne	_____	___	_____
TRAVAUX <i>(par poste de dépenses le cas échéant)</i>	_____	Collectivités locales et leurs groupements	_____	___	_____
- _____	_____	Région	_____	___	_____
- _____	_____	Communes ou groupements de communes	_____	___	_____
- _____	_____	Établissements publics	_____	___	_____
- _____	_____	Aides publiques indirectes	_____	___	_____
- _____	_____	Autres	_____	___	_____
MATÉRIEL	_____	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	_____	___	_____
- _____	_____	AIDES PRIVÉES : <i>(CAF, mécénat, dons etc ...)</i>			
- _____	_____	SOUS-TOTAL AIDES PRIVÉES :	_____	___	_____
- _____	_____	AUTOFINANCEMENT :			
- _____	_____	Fonds propres	_____	___	_____
AUTRES	_____	Emprunts	_____	___	_____
- _____	_____	Crédit-bail	_____	___	_____
- _____	_____	Autres	_____	___	_____
- _____	_____	SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	_____	___	_____
TOTAL	_____	TOTAL	_____	___	_____

RECETTES GÉNÉRÉES PAR L'OPÉRATION

OUI NON - Si oui, de quelle nature ?
(Ventes, loyer, redevance ...)

MONTANT ANNUEL ESCOMPTÉ

Rappels : Pour le Département

Les aides départementales sont cumulables avec tout autre type de financement (hormis AMISSUR) dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le plan de financement peut comporter des participations acquises ou sollicitées (à justifier lors de la demande de solde arrêtés d'attribution, courriers d'intention...).

L'intervention départementale est au maximum équivalente à celle du maître d'ouvrage.

III. PROGRAMMATION PLURI-ANUELLE DES DÉPENSES ET DES DEMANDES DE VERSEMENT

MILLÉSIME	DÉPENSES LIÉES À L'OPÉRATION	DEMANDE DE VERSEMENT ENGAGEANTES (i) VIS À VIS DU DÉPARTEMENT (Pour l'État : ces données sont Indicatives)
ANNÉE VOTE N	_____ € HT	_____ €
N+1	_____ € HT	_____ €
N+2	_____ € HT	_____ €
N+3 SOLDE	_____ € HT	_____ €
TOTAL	_____ € HT	_____ €

(i) Le non-respect de la programmation annuelle entraîne la perte de la subvention.
Les montants annuels sollicités sont recalculés au prorata de l'aide attribuée.

IV. IMPACTS ATTENDUS POUR LE DÉPARTEMENT

L'application de 3 critères choisis parmi les 17 options conditionne l'aide départementale.

Le critère social d'insertion est obligatoire pour toute opération supérieure ou égale à 100 000 € HT.

INSERTION

- 1 Marchés de travaux comportant des clauses sociales.
- 2 Valorisation des entreprises avec des démarches éco-responsables (entreprises d'insertion, Economie Sociale et Solidaire, Responsabilité Sociétale des Entreprises) ou des chantiers d'insertion par l'activité économique.

ÉCONOMIE FONCIÈRE

- 3 Réhabilitation d'un bâtiment existant.
- 4 Construction sur une friche ou en dent creuse.
- 5 Mutualisation des usages dans un seul bâtiment.

ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT

- 6 Efficacité énergétique du bâtiment au-delà du réglementaire.
- 7 Recours aux énergies renouvelables (EnR) et réseaux de chaleur.
- 8 Implantation bioclimatique.
- 9 Respect des ressources naturelles et de l'eau.
- 10 Récupération des eaux de pluie et/ou limitation de la surface imperméabilisée.
- 11 Chantier vert (gestion des déchets - prise en compte du patrimoine).
- 12 Utilisation d'éco-matériaux / matériaux locaux.
- 13 Implantation favorisant l'accès via les transports en commun ou modes doux.
- 14 Entretien bio des espaces verts.

INCLUSION

- 15 Valorisation du lien social et/ou de la solidarité intergénérationnelle.
- 16 Prise en compte de l'accès pour les Personnes à Mobilité Réduite.
- 17 Association des usagers aux réflexions sur la conception / réhabilitation du bâtiment.

POUR L'ÉTAT

EMPLOI (emplois créés notamment) :

Envisagez-vous de recouvrir à la mise en oeuvre de clauses de promotion de l'emploi, dite « **clauses sociales** » dans les marchés que vous passerez pour la réalisation de votre projet : OUI NON

Si oui, merci de préciser le nombre d'heures d'insertion envisagées (si définies) : _____

Avez-vous déjà contacté un facilitateur : OUI NON

ENVIRONNEMENT :

à renseigner obligatoirement dans le cadre de travaux destiné à améliorer l'efficacité énergétique d'un bâtiment (préciser les gains attendus en matière d'émission de gaz à effet de serre) ou de projet lié au développement infrastructures en faveur de la mobilité (estimer les gains en matière d'émission de gaz à effet de serre ou de nombre de véhicules particuliers en moins en circulation, ... etc ...)

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET INTÉRÊT INTERCOMMUNAL :

NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (NTIC) :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (article D 1611 • 35 CGCT) :

AUTRE :